



Accusation mensongere mais casier non vierge

Par **Vpnm2**, le **27/02/2013** à **01:22**

Bonjour je suis la meme personne que le pseudo Vpnm mais j'avais fait une erreur de frappe dans mon adresse mail et j'ai donc créé un autre compte. Voici les faits: mon mari (futur ex) est accusé par son ex conjointe de violences volontaires. C'est faux, j'étais présente au moment des faits, ainsi que des témoins anonymes. Mais mlle d. se plaint contre toute vraisemblance d'avoir été tabassée. Mon mari ne reconnaît que l'avoir retenu par les cheveux -car elle courait sur la route, frolée par les voitures et son bébé dans les bras. Elle était dans un état d'hystérie incontrôlable. Juste avant elle nous poursuivait dans la rue en hurlant des injures. Nous avons pris peur en la voyant se précipiter sur la route, la sachant capable du pire (elle nous a plusieurs fois dit vouloir se suicider, sa soeur dit que quand elle était enceinte se jetait violemment contre les murs, ventre en avant pour faire une fausse couche...) donc mon mari a appelé la police et l'a rattrapé mais c'est lui qui a été arrêté. Il a eu un rappel à la loi (alors qu'il leur a sûrement sauvé la vie, à mlle d. et son bébé). Il est maintenant convoqué en correctionnel. Son casier n'est pas vierge (2 ou 3 bagarres, avant et après ce jour là). Que risque t'il? Sachant que pour les antécédents, il a toujours pris ses responsabilités et admis ce qui était de son fait et ceux qui ne l'étaient pas, selon les cas. J'ai pu observer lors de notre vie commune qu'il reconnaît ce dont il est vraiment responsable. Mais en l'occurrence, et vu la manipulatrice, perverse narcissique, qui l'accuse (je précise que je ressens aucune jalousie et que les mots que j'utilise pour décrire mlle d. sont mesurés) je crains que ça se passe mal pour lui. Même si nous sommes séparés, je ne veux pas qu'il soit condamné à tort. Comment l'aider au mieux? Quelles preuves sont recevables et irrecevables? Merci pour l'aide que vous pourrez me (lui) procurer.

Par **Vpnm2**, le **28/02/2013** à **17:37**

Bonjour je n'ai pas de réponse, peut-être ne suis-je pas assez précise ? Avant tout, le geste de mon mari, tel qu'il a été décrit plus haut, et qu'il a reconnu, peut-il être assimilé à de la violence ? Et peut-on demander à ce que le dossier médical de Mlle D. soit porté à la connaissance des magistrats ? Merci pour vos réponses...